

Compte-rendu: conseil d'école du Jeudi 20 octobre 2022.

École Nelson Mandela Roset-Fluans, RPI des 3 Moulins.

Présents :

Equipe pédagogique :

M JEANNOT (enseignant CP CE1) (remplacé par Mr Gabet Thomas)

Mme FAYARD (enseignants CM1 CM2)

M MONIER (directeur et enseignant CE2 CM1)

Mme GREISSER (décharge de direction))

Représentants des parents d'élèves :

Mme BRESSOLLES Pauline

Mr GARCIA Jérôme

M YAHIAOUI Réda

Elus : Mr ADRIANSEN (maire de Roset Fluans)

Mme OLSZAK (SIVOS)

Désignation d'un secrétaire de séance : Mme FAYARD

1- Approbation du procès verbal du dernier conseil d'école :

Le procès verbal du conseil d'école du 14/06/2022 est approuvé à l'unanimité.

2- Rôle du conseil d'école :

Les membres du conseil d'école sont : Monsieur le maire de Roset Fluans, Madame la Présidente du SIVOS, les enseignants de l'école et les parents d'élèves élus.

Le conseil d'école est l'instance qui vote en particulier le règlement intérieur de l'école, donne des avis et des suggestions sur le fonctionnement de l'école primaire. On y traite de la sécurité (des PPMS, exercice incendie), des effectifs, des projets notamment du projet d'école, des sorties et de ce qui gravite autour de l'école (restauration scolaire, périscolaire, transport...).

3- Choix du mode de scrutin et déroulement des prochains conseils d'école :

Il faut faire un choix par rapport aux modalités de vote lors des conseils d'école. Cela peut se faire à main levée ou plis cachetés .

Le vote à main levée est approuvé à l'unanimité.

Le RPI des trois moulins regroupe l'école d'Osselle-Routelle et l'école de Roset-Fluans. Il s'agit de deux écoles différentes (RPI et non une école intercommunale). Il convient donc de se réunir chacun de son côté lors du 1^{er} conseil. Une demande à l'issue de celui-ci peut être faite à Monsieur le DASEN pour demander l'autorisation de faire les conseils d'école suivants ensemble.

Le conseil d'école s'est prononcé en faveur d'une réunion commune pour l'avenir. Une demande est donc faite à Monsieur le DASEN dans ce sens.

4- Effectifs et équipe pédagogique :

Équipe pédagogique : L'équipe pédagogique se compose de 4 enseignants cette année :

Mme Fayard, Mr Gabet et Mr Monier.
Mr Gabet remplace Mr Jeannot.
Mme Gressier décharge Mr Monier (un lundi toutes les trois semaines).

Élèves : Il y a 76 élèves à l'école cette année, répartis comme suit :
15 CE1 24 CE2 18 CM1 19 CM2

M JEANNOT / M GABET : 25 CE1-CE2 (15-10)

M MONIER : 26 CE2-CM1 (14-12)

Mme FAYARD : 25 CM1-CM2 (6-19)

Il y a 2 nouveaux élèves depuis la rentrée.

Pour information, voici les effectifs des 3 autres classes du RPI situées à l'école de Routelle : 74 élèves
Marie-Ange GAIHIER : 26 élèves (11 PS/15 MS)
Sandrine JUIF RIBEIL : 23 élèves (6 MS/ 17 GS)
Myriam NAUD : 25 élèves (25 CP)

Soit un total de 150 élèves à ce jour dans le RPI.

5- Résultats des élections des représentants de parents d'élèves de l'école :

Cette année, après approbation lors du dernier conseil d'école, les élections de représentants se sont déroulées exclusivement par correspondance.

Je tiens à remercier également mes collègues pour leur présence lors de la préparation du matériel de vote et lors du dépouillement des élections.

Sur 135 électeurs inscrits, il y a eu 87 votes exprimés (participation : 63 %) et 70 suffrages exprimés pour la liste d'union et 17 bulletins nuls ou blancs.

Les représentants des parents d'élèves élus sont :

classe	CE1 CE2	CE2 CM1	CM1 CM2
Délégués	Mr GARCIA Jérôme	BRESSOLLES Pauline	YAHIAOUI Réda
mail	jeromgarcia@gmail.com	bressolles25@gmail.com	reda.yahiaoui@gmail.com
téléphone	06 63 57 62 42	06 69 07 81 75	06 66 60 82 17

Les délégués de parents ont un rôle important à jouer et représentent chacun une classe de l'école. Les enseignants les remercient pour cet engagement. Les parents peuvent les contacter par mail ou par téléphone pour soulever des questions concernant l'école.

Cette année, la communication entre les famille et l'équipe éducative se fera par le biais des cahiers de liaison et des mails.

6- Le règlement du RPI :

Commun à l'école de Routelle, il a été élaboré à partir du règlement départemental des écoles

publiques en vigueur dans le Doubs et est réactualisé chaque année.

Les différents points sont lus puis les membres du conseil d'école approuvent par vote.

Cette année, nous avons organisé la cour de récréation afin de permettre aux élèves de pratiquer 30 minutes d'activités physiques par jour comme le préconise les programmes scolaires (temps qui peut être organisé sur les moments de récréation et sur le temps périscolaire).

Les élèves ont accès tout au long de la semaine à des ballons et à des jeux (cordes à sauter, cerceaux, échasses, élastiques...). Des coins calmes sont aussi prévus pour les élèves qui en ont besoin.

Concernant les jeux (cartes et billes notamment) : nous demandons aux élèves de ne pas en amener à l'école.

Un autre document essentiel est lu aussi au sein des membres de ce conseil : la charte de la laïcité que tous les élèves et leurs parents doivent connaître aussi.

Le règlement intérieur et la charte sont approuvés à l'unanimité.

7- Le PPMS ou Plan Particulier de Mise en Sécurité et santé à l'école:

Depuis l'instruction interministérielle du 13 avril 2017, il y a 2 PPMS: le PPMS risques majeurs et le PPMS attentat/intrusion. Dans l'année, il faut réaliser au moins 3 exercices de simulation dont au moins 1 exercice PPMS attentat/intrusion.

Un exercice de sécurité incendie a été réalisé le mardi 27 septembre 2022. L'exercice s'est bien déroulé.

Les classes se sont rendues au point de ralliement sur le parking de l'école en 1 minute et 50 secondes. Un deuxième exercice a été effectué ce jour, jeudi 20 octobre 2022.

Un exercice départemental (attentat/intrusion) aura lieu en décembre 2022.

Un PPMS est un document qui est rédigé afin de prévoir les conduites à tenir en cas de risques. Il doit être réactualisé et signé chaque année par les membres du conseil d'école.

Lecture des documents puis signature par les membres du conseil. Il existe actuellement plusieurs risques de danger à l'école et donc plusieurs consignes différentes à mettre en place suivant le danger détecté.

Le dossier PPMS attentat/intrusion (mis en évidence de toutes formes de risques possibles et les comportements à adopter face à ces risques) est complété et actualisé également dans l'école.

8- Le protocole sanitaire :

Actuellement, nous en sommes au stade socle : cela signifie que les cours ont lieu en présentiel, les activités physiques et sportives sont autorisées en intérieur et en extérieur sans restriction, A ce stade, il n'est pas nécessaire de limiter le brassage entre les élèves des différentes classes, le port du masque n'est pas obligatoire.

Les salles de classe sont aérées très régulièrement et nous demandons aux élèves de laver leurs mains à chaque entrée dans l'école (accueil, récréation). Les élèves peuvent se sécher les mains avec les sèche-mains.

Nous avons eu jusqu'à aujourd'hui un cas positif dans chaque classe et avons donc prévenu les parents de la classe de l'élève concerné, les Francas, les maires et l'inspection de l'éducation nationale.

Nous vous rappelons que si votre enfant a des symptômes (toux, fièvre...), il convient de garder votre

enfant à la maison et de se tourner vers un médecin pour avoir un avis médical ou de faire un autotest. Il convient ensuite de prévenir l'école.

9- Climat scolaire.

Cette année, les élèves nous paraissent plus calmes que les années précédentes, même s'ils restent souvent très bavards en classe.

10- Transport et périscolaire RPI.

Je rappelle que nous n'avons pas de compétences concernant ce qui se passe dans le bus en dehors du temps scolaire. Cela ne fait pas partie de nos missions.

Mais nous écoutons bien évidemment les élèves, les parents en cas de problèmes et nous appelons à la vigilance de chacun.

Nous sommes en relation avec le SIVOS et les responsables du transport scolaire pour informer quand cela est nécessaire.

Nous remarquons en ce début d'année scolaire que le bus du matin arrive souvent en retard. Nous avons fait remonter cette information au transporteur.

Il a été donné à chaque élève une carte de bus.

11- Projets pour l'année scolaire 2022/2023 :

Les classes de CE2/CM1 et CM1/CM2 sont inscrites pour une séquence de 8 séances de natation à la piscine Croppet du 16/09/2022 au 25/11/2022. Les séances ont lieu le Vendredi (matin) de 9h15 à 11h00. Le SIVOS finance l'apprentissage (2 067 euros). L'association des parents d'élèves nous a versé 600 euros pour nous aider à financer le transport. Le reste est pris en charge par la coopérative scolaire (520 euros).

Les classes ont sollicité des parents pour accompagner.

Nous remercions les parents accompagnateurs qui sont généralement au nombre de 3 voire de 4 ce qui permet un très bon encadrement des élèves.

La classe des CE1-CE2 est inscrite aux rencontres sportives organisées par l'USEP : un cycle gymnastique (clôturé avec une sortie dans un gymnase à Besançon, avec divers ateliers ; la journée sera encadrée par des gymnastes), puis un cycle athlétisme au printemps (avec une journée de rencontre avec d'autres écoles sur un stade d'athlétisme à Besançon ; différents ateliers seront prévus). De plus, cette classe bénéficiera d'interventions de la part du Réseau de Protection des Espèces (CPEPESC Franche-Comté) autour de la protection de la chauve-souris, clôturées par une journée particulière au mois de décembre (jeux de rôles, fabrication d'abris de chauves-souris, fabrication de maquettes...).

Banque alimentaire : C'est un projet à l'initiative de Mme Grappey (SIVOS).

Les enfants sont sensibilisés sur les objectifs d'une telle collecte et les valeurs citoyennes : partage, solidarité.

Une collecte de denrées alimentaires a été effectuée à l'école du 11 octobre au 14 octobre.

Deux personnes sont intervenues dans les trois classes pour expliquer le rôle de la banque alimentaire. L'Entraide du Val Saint Vitois remercie très chaleureusement les élèves de l'école.

Projet ASCAP : il s'agit d'un projet artistique.

Dans le cadre du projet « Œuvres à l'école », les deux écoles du RPI accueillent dans leurs locaux plusieurs œuvres prêtées par l'artothèque de l'ASCAP (Association Sportive des Automobiles Peugeot), avec la collaboration du SIVOS et des mairies. Le thème est le corps en mouvement.

Les œuvres seront exposées du Jeudi 8 septembre 2022 au Jeudi 8 décembre 2022 dans les écoles. Un travail artistique sera alors effectué par chaque classe pendant cette période. Le projet se terminera par une exposition et un vernissage le Vendredi 9 décembre 2022.

La classe de CM1-CM2 est inscrite pour le projet du Livre élu 2023 : jusqu'en mai 2023, les élèves sont encouragés à lire un maximum de livres, ils échangent sous forme de débats, écrivent des critiques de livres puis votent pour sélectionner les trois livres qu'ils ont préférés : les critiques seront mises en ligne au mois de juin sur le site du Livre élu.

La bibliothèque d'Osselle-Routelle a été contactée et va essayer de nous réserver et nous prêter des livres de la sélection. Nous tenons à remercier à cet effet Guenaëlle CHOBLET qui, en tant que bénévole, répond toujours favorablement à nos demandes. Nous en avons commandé un certain nombre pour commencer au plus vite notre travail dès la rentrée des vacances d'automne. Les livres choisis devraient permettre à tous les goûts et à tous les niveaux de lecture de trouver du plaisir (bande-dessinées, romans, mangas, albums).

12. Les comptes de coopérative scolaire.

Voici l'état des finances de la coopérative scolaire de l'école de Roset-Fluans à ce jour et pour la dernière année écoulée :

Solde du compte au 20/10/2022 : 2552,14 €

recette : 2400 euros supplémentaires : 800 € des familles (merci aux familles ayant participé. On rappelle que ce n'est pas une obligation) + 600 euros de l'APE que nous remercions.

Remarques :

La bibliothèque d'Osselle-Routelle, comme les années précédentes, nous prépare régulièrement des sélections de livres pour chacune des classes.

L'école émet l'idée de candidater à l'écolabel E3D (établissement en démarche développement durable) auprès de l'inspection académique.

La mairie d'Osselle-Routelle va prêter un vidéo-projecteur à la classe de CM1-CM2 car son TBI est en panne depuis quelques temps ; nous la remercions.

L'équipe enseignante rappelle qu'un moteur de fenêtre de la classe de CE1-CE2 est défectueux.

Planning des prochains conseils d'école :

La date du second conseil d'école qui sera normalement commun aux deux écoles du RPI sera connu prochainement .

20h00 : **Fin de la séance.**

F MONIER